

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Centre de Recherche en Technologies Industrielles « CRTI »
Echahid Mohammed ABASSI

NIF : 408020001101035

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHÉ

Acquisition, installation et mise en service d'équipements scientifiques en deux lots séparés au profit de l'Unité de Recherche en Mines et Métallurgie « URMM-CRTI » Annaba

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Centre de Recherche en Technologies Industrielles « CRTI » informe les entreprises ayant soumissionné à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 03/CRTI/2026 pour l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements scientifiques en deux lots séparés au profit de l'Unité de Recherche en Mines et Métallurgie « URMM-CRTI » Annaba, paru dans les quotidiens nationaux : « L'Expression » en date du 20 mai 2026 et « الخبر » en date du 24 mai 2026 ainsi que dans le B.O.M.O.P de la semaine du 24 au 30 mai 2026 et la presse électronique « Al Hirak El Ikhbari » en date du 24 mai 2026, qu'après analyse et évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires, le résultat obtenu pour l'attribution provisoire du marché est comme suit :

Désignation du Lot	Soumissionnaire	NIF	Notation technique	Note Financière	Note Globale	Montant total en DA/ TTC	Délai de livraison	Mode de passation
Lot n° 01 : Equipements de préparation et de caractérisation des matériaux	SARL WLI Algeria	000216001705105	57/60 points	40/40 points	97/100 points	170 000 000,00	01 mois	appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales
Lot n° 02 : Equipements d'élaboration et de traitement du minerais			55/60 points	40/40 points	95/100 points	75 000 000,00	06 mois	

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent cette attribution provisoire peuvent introduire leurs recours dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le B.O.M.O.P auprès de : **La Commission Sectorielle des Marchés Publics du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (M.E.S.R.S), 11 chemin Doudou Mokhtar, Ben Aknoun- Alger.**

Les autres soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières respectives sont invités à se rapprocher du : **Centre de Recherche en Technologies Industrielles, Bureau des Marchés Publics, 3^{ème} étage, sis à : Route de Dely- Ibrahim (en face du Centre Commercial El-Qods), Chéraga-Alger**, et ce, dans un délai de trois (03) jours, à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le B.O.M.O.P.